COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 02.11.2015

33/2015

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité suite aux dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005

Président : Christian Gaignat (UDC)

Membres : Florian Chiaradia (Les Verts)
Laurent Demartini (PLR) remplacé par Kastriot Ramiqi
Bruno Femia (SOC)
Francis Gonzalez (PLR)
Anthony Huys (SOC)
Jean Jacques Kiala (SOC)
Heinz Schoeneich (PLR)
Vincent Tschopp (ML)
Bernard Tschopp (PLR)

Votre commission c'est réunie le 15 octobre 2015 à la rue du Temple 11 à Montreux en présence de M. Alain Feissli, Municipal du service des domaines et bâtiments, sport. Il nous prie d'excuser Caleb Walther et Christian Neukomm, municipaux, pris par d'autres occupations. Il est accompagné de MM. Gianfranco Sentinelli, chef du service, et Didier Pillot, employé d'administration au Service des Domaines et Bâtiments, Sport, Enrico Bergonzo, chef du service des Travaux, et Marcel Lacroix, chef du service Voirie et Espaces verts.

A noter que M. Kastriot Ramiqi remplaçait de M. Laurent Demartini, excusé.

La présidence a été remise en discussion selon usage. Le président a été confirmé pour cette tâche et la rédaction du rapport.

Après la présentation du préavis N° 33/2015, la parole est donnée à M. Alain Feissli qui nous résume en quelques mots l'historique de la situation, en spécifiant bien que tous les travaux ont été effectués. Il relève également que c'est à la CoGest d'examiner dans les détails les différents points de ce préavis. Un commissaire demande comment savoir si la CoGest va bien s'en occuper. Réponse du municipal : c'est une obligation.

Ce même commissaire demande si un membre de la CoGest fait partie de cette commission,

et le pourquoi du retard de ce préavis. M. Feissli répond que les travaux ont dû être effectués en urgence, et les demandes auprès de l'ECA ne sont pas rapides; la dernière indemnité de l'ECA ayant été versée en mars 2012, et l'ensemble des délais de garantie étant maintenant expiré, la Municipalité est désormais en mesure de régulariser formellement les diverses dépenses engagées par le dépôt du présent préavis.

Un autre commissaire s'étonnait sur le fait que l'ECA ne prenne pas tout en charge. Il lui est répondu que, par exemple, les glissements de terrain ne sont pas pris en charge par l'ECA, ce dernier ne remboursant que les frais des bâtiments.

Après discussion générale, la commission a décidé de demander à la CoGest d'examiner le présent préavis.

En conclusion, c'est à l'unanimité que votre commission a accepté le préavis N° 33/2015 tel que présenté, et demande qu'il soit également examiné en détail par la CoGest

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu : le préavis No 33/2015 de la Municipalité du 18 septembre 2015au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la Municipalité à la suite des dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et aux divers orages et intempéries de juillet et août 2005,

ouï : le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le présent préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF Fr. 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues, afin de permettre la régularisation des dépenses engagées par la municipalité à la suite des dégâts dus à l'orage de grêle du 18 juillet 2005 et des divers orages intempéries juillet et août 2005 et prendre acte des divers investissements déjà réalisés ;

2. de régulariser le compte d'investissement No 200.501.005, ouvert en 2005, en octroyant à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF 3'151'446.30, sous déduction des indemnités, subventions et participations reçues ;

3. de prendre acte que cet investissement a été financé, entre 2005 et 2012, par les fonds

disponibles en trésorerie ;

4. d'amortir immédiatement cet investissement par le prélèvement d'un montant correspondant sur le compte de bilan 9282.001 « Réserve générale pour investissements futurs » ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

10 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Christian Gaignat (UDC)